

## CAMON

## La Venise verte est toujours contestée

Mardi soir, les opposants au projet immobilier la Venise verte à Camon étaient au conseil municipal. Un élu de la majorité a posé une question orale relevant l'absence de débat, et a été repris de volée par le maire.

## LES FAITS

- Le programme la Venise verte de 31 logements est prévu sur un terrain (ex-ateliers nautiques) au bord du canal de la Somme et des Hortillonages à Camon.
- Le permis de construire affiché en juillet dernier est contesté depuis.
- Des riverains sont soutenus par des citoyens non engagés, des sympathisants de l'opposition de gauche amiénoise, l'association PÂTAT (anti-ZAC Boréalia à Amiens), SOS Hortillonages et l'Association de Sauvegarde des Hortillonages.
- Une association la Denise Verte a été créée, elle se revendique apolitique.

DAVID VANDEVOORDE

Ce mardi 15 novembre, le conseil municipal de Camon se réunissait pour la première fois depuis l'affichage du permis de construire du projet Venise verte en juillet dernier. Le maire, Jean-Claude Renaux, n'a pas ménagé un élu de sa majorité auteur d'une question orale (lire par ailleurs). Et sans surprise, il rejette le recours gracieux reposant sur huit griefs des opposants : Contestation de l'avis de la Dreal (zone humide), permis de construire incomplet, classement en zone urbaine illégal, desserte des terrains



Le projet de Venise verte est prévu sur un terrain au bord du canal de la Somme et des Hortillonages. (Perspective: cabinet d'architecte Rémi Ranson)

sur le plan local d'urbanisme, risque d'inondation, non-respect d'une zone humide, atteinte à l'intérêt des lieux, pas de local vélos sécurisés.

Rien pour lui ici ne tient la route. « J'ai respecté la loi. Je l'ai déjà répété mille fois. Si la loi dit le contraire, je m'y tiendrai, mais ce projet la respecte, en plus de répondre aux exigences en besoin de logements notamment pour les personnes âgées », commente Jean-Claude Renaux, contesté aussi sur cet argument. Il n'est pas vraiment inquiet sur ces

points, « plus sur les attaques qui deviennent personnelles face auxquelles je ne resterai pas sans rien faire ».

« IL Y EN A DIX QUI SONT DES RIVERAINS »  
« Nous avons jusqu'au 25 décembre pour un recours contentieux devant le tribunal administratif », commentent les responsables de l'association nouvellement créée Denise Verte qui ajoutent : « Le maire peut ironiser en disant qu'il n'y a personne de Camon, que c'est poli-

tique. L'association a moins d'un an elle ne peut pas être requérante, mais il y en a dix qui sont des riverains ! S'ajoutent SOS Hortillonages et l'Association de sauvegarde des hortillonages ». Pour Jean-Claude Renaux, l'association « ne mobilise pas à Camon, malgré le battage et les méthodes. Des élus n'ont pas compris qu'on dépose des lettres chez eux, ils se demandent si on ne va pas taguer leurs maisons », lance-t-il. Et d'évoquer des recours abusifs qui peuvent être sanctionnés par la loi : « Juri-

## LE MAIRE "ASSUME" SON "RECADRAGE"

Ce mardi, Louis Descamps n'a pas répondu à notre sollicitation. Conseiller municipal, il était l'auteur d'une question orale au conseil, destinée à regretter l'absence de débat sur ce projet, de prise en compte des réactions d'habitants de Camon. Ce qui lui a valu une vive réaction du maire Jean-Claude Renaux. « Des élus semblaient jubiler et d'autres avoir honte. Cela montre comment le maire réagit sur ce dossier », réagissent les membres de Denise Verte, venus à une trentaine assister au conseil. « J'assume. C'était effectivement un recadrage. Je lui ai rafraîchi la mémoire. Il a notamment assisté à une réunion avec l'architecte du projet, il n'a rien relevé alors », dit le maire.

diquement c'est compliqué pour eux. Et le promoteur s'expose à des pertes en termes d'image et financière liées aux délais. Cela fait beaucoup pour les épaules de quelques-uns ». « Nous sommes constructifs, apolitiques. Nous avons écrit aux élus pour expliquer cette démarche. Nous en sommes là car ce dossier n'a pas été débattu, pas présenté aux habitants, sorti en catimini, en plus des nombreux défauts listés », argumentent les responsables de Denise Verte.

## L'ACTUALITÉ EN FLASH

## SANTÉ

## Un escape game contre les addictions

La Macif organise une opération de prévention contre les addictions au sein de la Cité scolaire d'Amiens ce jeudi 17 novembre. Durant cette opération, une centaine d'élèves de classes de terminale et de BTS seront sensibilisés aux risques des addictions. L'escape game « After Chill » est un dispositif ludique et mobile qui permet d'aller à la rencontre des jeunes directement dans leurs établissements. Basé sur une pédagogie active, cet escape game permet à chaque participant d'être acteur de son apprentissage. Chaque session d'une heure trente minutes est composée d'une présentation du jeu et de ses principaux objectifs et d'un débriefing avec l'accompagnement d'un infirmier scolaire ou d'un professionnel de santé. Il est pour tout public à partir de 16 ans. Pour renforcer ses actions de prévention pour les jeunes et augmenter leur impact, la Macif a demandé au Locklab de la Faculté de gestion, économie et sciences, accompagnés des étudiants de l'Université Catholique de Lille, d'imaginer un dispositif de prévention des addictions. Ainsi, ce sont une trentaine d'étudiants, accompagnés d'enseignants-chercheurs qui ont imaginé cet escape game.

## EMPLOI

## Un bus entrepreneuriat de passage ce jeudi 17 novembre

Le bus entrepreneuriat pour tous, à l'initiative de la BGE Picardie et BPI France, est de passage ce jeudi 17 novembre. Il sera présent de 14 à 18 heures dans le quartier Amiens Nord à l'Odysée, située au 29, avenue de la Paix.

## TRAITEUR ? RESTAURATEUR ?

Pour vos menus de fêtes, générez des réservations !

Coup de food  
DU RÉVEILLON

CRÉEZ VOTRE ANNONCE

en 2 min

